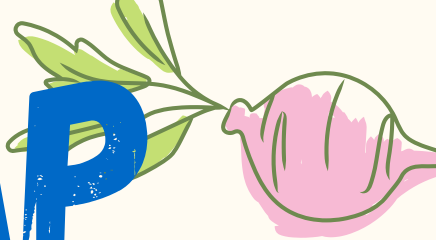


AMAP

DE L'ÎLE



(ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE)

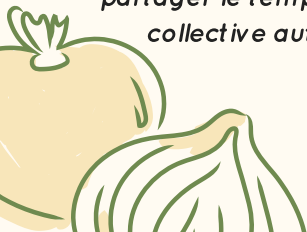
DISTRIBUTION TOUS LES LUNDIS DE 18H À 19H30,
À LA MAISON DE QUARTIER DE L'ÎLE BEAULIEU,
2 RUE CONAN MÉRIADEC,
44 200 NANTES

L'AMAP FONCTIONNE TOUTE L'ANNÉE
AVEC UN ENGAGEMENT PAR SEMESTRE :
D'OCT. À AVRIL ET D'AVRIL À OCTOBRE

Nous contacter : contact@amapdelile.fr

DEUX ÉVÈNEMENTS ANNUELS :

L'AMAP fête les vacances de fin d'année mi-décembre et le début de l'été à la fin du mois de juin. C'est l'occasion de partager le temps d'une distribution un moment de convivialité collective autour d'une dégustation des produits de l'AMAP.



QU'EST-CE QU'UNE AMAP ?

A QUOI S'ENGAGE-T-ON EN ADHÉRANT À L'AMAP DE L'ÎLE ?

L'AMAP fonctionne grâce aux AMAPien.ne.s eux/elles-mêmes.

S'y investir, c'est :

- Adhérer à la charte des AMAP
- Assurer deux permanences par saison (semestre)
- Régler sa cotisation de 5 euros par saison
- Participer aux événements (barbecue, apéro de décembre ...)
- Participer à l'AG bi-annuelle
- Devenir coordinateur.rice (réfèrent.e en relation avec un producteur.rice, suivi du planning des permanences, mise à jour du site de l'AMAP...)
- Échanger avec les autres AMAPien.ne.s et avec les producteur.rice.s
- S'organiser pour ne pas oublier ses paniers ! Car, en vertu des principes inscrits dans la charte des AMAP, tout panier non retiré est perdu !

A l'AMAP de l'île, les producteurs locaux en agriculture biologique distribuent sous forme de contrats à souscrire avec chaque producteur.rice.s sur des saisonnalités variables : *des légumes, du pain, des oeufs, des galettes/ crêpes, des produits laitiers de vache, des shiitakés, de la viande (bœuf, porc), du poisson, des fruits (pommes/ poires, kiwi, agrumes de corse), des tisanes, du miel, de l'huile d'olive, des produits de la ruche, des graines germées et des plantes potagères, de la bière et du vin, ...*

